

21.03.2018 – 16:24 Uhr

Projet fiscal 17: les pertes fiscales restent trop importantes et l'économie doit contribuer plus

Bern (ots) -

Pour Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, le message du Conseil fédéral sur le Projet fiscal 17 (PF 17) ne présente pas une réforme de la fiscalité équilibrée. Le PF 17 doit mieux tenir compte du fort rejet de la RIE III en février 2017, en limitant davantage les pertes fiscales et en faisant plus contribuer l'économie. Le Parlement et les milieux économiques doivent améliorer le projet du Conseil fédéral pour ne pas prendre le risque d'un nouveau référendum et d'un échec du PF 17.

Le PF 17 doit limiter davantage les pertes fiscales et augmenter le contre-financement de l'économie qui, avec l'imposition des dividendes et l'augmentation des allocations familiales, contribue pour 700 millions de francs. C'est largement insuffisant car le PF 17 provoque des pertes fiscales de près d'un milliard de francs pour la Confédération et d'un à deux milliards de francs au minimum pour les cantons et les communes avec les baisses prévues des taux d'imposition des bénéfices.

Pour parvenir à un PF 17 équilibré, limitant les pertes fiscales à un niveau acceptable pour la population, Travail.Suisse propose les mesures suivantes : - Limiter les pertes fiscales pour la Confédération à 400 Mio. CHF en utilisant une partie des excédents structurels du compte de compensation du frein à l'endettement. Pour ce faire, il faut réviser la loi sur le frein à l'endettement. - Imposition des dividendes à 100 pourcent dans les cantons et non pas à 70 pourcent. Cela compensera davantage la forte baisse des taux d'imposition des bénéfices des entreprises déjà mise en oeuvre ou prévue dans plusieurs cantons. - Augmentation des allocations familiales de 60 francs (et pas seulement de 30 francs). - Financement par les employeurs pour 200 millions de francs d'un congé-paternité de 20 jours selon le modèle de l'initiative populaire de Travail.Suisse. - Mesures de compensation sociale dans les cantons qui baissent leur taux d'imposition des bénéfices des entreprises selon le modèle du canton de Vaud avec, par exemple, des augmentations supplémentaires des allocations familiales, des réductions de prime-maladie plus importantes et des moyens supplémentaires pour la formation et la formation continue.

Elimination de la pénalisation du mariage dans l'IFD : pas à ce prix !

Travail.Suisse est d'accord sur le principe de mettre fin à une inégalité de traitement mais pas au prix d'une baisse de recettes de l'IFD d'environ 1,15 milliard de francs. Les pertes fiscales doivent être fortement limitées en revoyant les barèmes d'imposition de l'IFD. Sur le principe, Travail.Suisse est favorable à une refonte du système fiscal se basant sur l'imposition individuelle car tenant compte de l'évolution de la société, respectant l'égalité entre hommes et femmes et bénéfique pour le marché du travail. Mais cette évolution du système fiscal n'est acceptable qu'avec peu de pertes fiscales.

Contact:

Adrian Wüthrich, Président, Tél. 031 370 21 11, Mobile 079 287 04 93
Denis Torche, responsable du dossier politique fiscale, Tél. 031 370 21 11, Mobile 079 846 35 19

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100813665> abgerufen werden.